

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL926

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

Après l'alinéa 157, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« I. - *bis* A la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 301-5-2 et au troisième alinéa de l'article L. 302-4-2 du code de la construction et de l'habitation, le mot et la référence : « du VI » sont remplacés par les mots et les références : « des VI et VII ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.